Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-154_10_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Le mercredi quatorze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi huit octobre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 4	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme TANCEREL Béatrice, M. BOUVET Gaëtan, M. RIVOAL Jacques, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme DEBROIZE Anne procuration à M. BOUVET Gaëtan, Mme RIC Caroline procuration à M. GUÉRET Sébastien, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine procuration à M. BLANCHARD Ronan.

M. Gilles BODIN a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 08 octobre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2026 est lu et arrêté.

154_10_2026 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A L'OUVERTURE DES ROBINSONS ET A LA RENTREE SCOLAIRE 2026

M. Thibault DELINOTTE, Conseiller délégué à la Citoyenneté, la Jeunesse et aux Affaires Générales, expose à l'assemblée la nécessité de faire évoluer le volume horaire de travail de deux agents du service Restauration collective.

Suite à des absences longues durées ainsi qu'à des mobilités internes, de nouveaux agents ont été positionnés en qualité de référents sur les restaurants scolaires de la commune.

Les missions ont notamment été redistribuées au sein des nouvelles équipes en place, et les temps de travail ajustés au 1er septembre 2026 en fonction du nombre d'agents intervenant sur les restaurants scolaires.

Il apparait aujourd'hui que les temps de travail statutaires de deux agents référents ne correspondent pas aux réalités du terrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-154_10_2026-DE

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail de certains agents de restauration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MODIFIE** les postes d'Agents de restauration comme suit, à compter du 1er novembre 2026, ces temps de travail restant légèrement inférieurs aux temps attribués aux agents référents au cours de l'année scolaire 2025-2026 :

Intitulé poste	**Grades**	**Temps de travail actuel**	**Temps de travail au 1er novembre 2026**
Agent de restauration référent	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe, Adjoint technique principal 1ère classe	Temps non complet 23.5/35ème	Temps non complet 27/35ème
Agent de restauration référent	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe, Adjoint technique principal 1ère classe	Temps non complet 22.5/35ème	Temps non complet 26/35ème

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

